

RAPPORT N° 2/2.20

[PRÉAVIS N° 41/11.19](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 100'000.00 TTC POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PERMETTANT DE DÉFINIR LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de sept membres chargée d'étudier le préavis de la Municipalité sur l'objet cité en titre était composée de Mesdames et Monsieur Michaël FURHOFF (excusé), Françoise ADLER, Marie-France BELLEUX, Brigitte COENDOZ, Patricia DA ROCHA, Catherine HODEL et Nathalie HENTSCHEL, présidente-rapporteur.

La commission s'est réunie le 20 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Morges où elle a été accueillie par Monsieur Eric ZÜGER, Municipal en charge du Dicastère *Urbanisme, constructions et mobilité*, accompagné de Madame Laetitia BETTEX, ingénieure transports/urbaniste. A l'ouverture de la séance, la Municipalité n'avait pas d'éléments complémentaires à communiquer. La commission a donc pu immédiatement débiter un échange riche et enthousiaste qui lui a permis de se déterminer lors de cette unique réunion. La commission remercie Madame BETTEX et Monsieur ZÜGER pour leurs explications et les réponses aux nombreuses questions posées.

1 PRÉAMBULE

Au travers de ce préavis, la Municipalité vise à concrétiser la vision directrice du stationnement établie dans le Plan Directeur des Mobilités.

L'objectif de cette demande de crédit d'études est de permettre une cohérence entre toutes les composantes à analyser - la gestion du stationnement de surface, l'information aux utilisateurs, la signalisation, la gestion du stationnement lors de grandes manifestations ainsi que le stationnement des deux-roues - afin de définir quels seront les choix appropriés pour les modalités de mise en place de la politique de stationnement en ville de Morges.

Si ces différentes études seront confiées à des bureaux spécialisés sous pilotage du *Service Urbanisme, constructions et mobilité*, appuyé par la Police Région Morges, des réflexions seront présentées à la Commission Consultative Urbanisme et Mobilité.

Fidèle à ses démarches propices au développement durable, les objectifs de la Municipalité dans ce projet sont de réduire les émissions de polluants (santé publique), favoriser le report modal vers les transports publics et la mobilité douce et, sur le plan économique et social, simplifier la vie des citoyens tout en conservant l'attractivité du centre-ville.

2 DISCUSSION

Il ressort du débat que la Ville de Morges ne dispose pas d'assez de ressources pour effectuer ces études, d'où le choix de les confier à des mandataires, experts dans ces différents domaines.

L'importance d'avoir une vision globale afin de procéder à des choix pertinents dans la réalisation de la politique de stationnement a été soulignée. En effet, il existe actuellement douze types de gestion différents des parkings. La situation est donc compliquée pour les utilisateurs, cela génère beaucoup de trafic et les commerçants se sentent pénalisés par des horaires de stationnement inadaptés.

La Municipalité souhaite aussi faire preuve d'anticipation pour les deux-roues en recherchant les modèles de stationnement les mieux appropriés. Provélo sera consulté à ce sujet.

Enfin, pour les grandes manifestations, la Municipalité souhaite développer un stationnement méthodique et efficace au lieu d'un parcage modifié lors de chaque événement.

Une commissaire s'est enquis du coût de réalisation des projets. La question est prématurée car c'est le résultat des études qui permettra de procéder à des choix et les coûts dépendront des solutions retenues.

Pour ces différentes études, aucun appel d'offre n'a encore été effectué, les montants indiqués dans le préavis sont estimés.

M. Zuger a fait mention d'une étude P+R en cours entre le Canton, les communes et les CFF. Il a indiqué qu'il y avait une stratégie nationale P+R. Et, bien que les CFF soient un partenaire de bonne volonté pour trouver des solutions, ils ont des contraintes relatives à l'ensemble du territoire. Concernant Morges, le tarif du P+R sera révisé à la hausse mais l'offre sera étoffée.

La discussion à l'interne de la commission a fait émerger quelques suggestions concernant les modalités de la mise en œuvre de la politique de stationnement :

- procéder à un relevé exhaustif des deux-roues (motorisés, vélos, trottinettes) ;
- en été, utiliser des places de parc pour voitures pour y mettre des vélos ;
- que, dans les infrastructures de stationnement des vélos, il soit tenu compte des dimensions des modèles de support envisagés, conformes aux normes VSS, et que l'accès au stationnement soit sans obstacles ;
- que la ville soit dotée de stations de recharge de batterie de vélos électriques ;
- que les parkings des bâtiments communaux (ex. : écoles) soient utilisés lors de manifestations spéciales ;
- que des panneaux d'affichage cohérents, explicatifs et utiles soient installés ;
- que la tarification soit unifiée entre parkings publics et privés ;
- que les commerçants soient consultés avant la réalisation de projets.

A la fin de la séance, les abondantes questions posées ont clairement démontré que des études étaient nécessaires pour faire les bons choix.

La commission apprécierait que, dans le cadre de la réflexion concernant les modalités de la mise en œuvre de la politique de stationnement, les éléments énoncés ci-dessus soient considérés.

3 CONCLUSION

Au terme du débat, au vu des nombreuses interrogations, il semblait évident pour la commission que la complexité du sujet nécessitait une étude globale et pointue, et qu'une coopération avec des mandataires experts était appropriée. Aussi, la commission a considéré adéquat que des études simultanées soient réalisées pour définir de façon cohérente les modalités de la mise en œuvre d'une politique de stationnement. C'est donc à l'unanimité des membres présents que la commission a voté en faveur du préavis de la Municipalité.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.00 pour la réalisation d'une étude permettant de définir les modalités de mise en œuvre de la politique de stationnement.
2. de dire que le montant de CHF 100'000.00 sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 20'000.00 par an à porter sur le budget 2021.

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

N. Hentschel

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 5 février 2020.